



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 26 juin 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis n° 2025-11 du lundi 28 avril 2025, relatif à l'adoption du plan pour le réaménagement de la place du Marché, de la rue Plantour et de l'avenue Chevron, au crédit de construction et à la levée des oppositions ;
- **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan de réaménagement de la Place du Marché, de la rue Plantour et de l'avenue Chevron tel que mis à l'enquête publique ;
2. D'accepter les projets de réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation du plan par le Département ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 5'914'526.90.- TTC pour les travaux de réaménagement de la Place du Marché, de la rue Plantour et de l'avenue Chevron, tels que présentés ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 5'914'526.90.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
6. De déduire les subventions obtenues ;
7. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

Conformément à l'art. 53 du Règlement du Conseil communal, les Conseillers Mmes Anne Croset, Anny Hertig, MM. Marcel-Jacques Bacca, Patrice Badan et Francis Germanier, par ce préavis, se sont récusés lors du vote.

Ainsi délibéré en séance du vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

Le vice-Président

Jacques VACHERON



Le secrétaire du Conseil communal

Du 26 juin 2025

Bruno BERSIER